

Métadonnées: Rapports régionaux de conformité environnementale

Ce tableau fournit des informations essentielles sur les données du programme.

Titre	Rapports régionaux de conformité environnementale
Résumé	<p>Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs publie annuellement le Rapport de conformité environnementale dans le catalogue de données de l'Ontario. Le rapport contient des renseignements sur les installations de l'Ontario qui ont dépassé les limites fixées pour les contaminants déversés dans l'eau et rejetés dans l'air. Il comprend aussi les mesures que le ministère et les installations ont prises pour se conformer. Les données comprennent ce qui suit:</p> <ul style="list-style-type: none">• Propriétaire de l'installation : Le propriétaire de l'installation où s'est produit l'incident• Adresse du site : L'adresse ou le lieu où s'est produit l'incident• Municipalité du site : La municipalité où s'est produit l'incident• Secteur : Le type de secteur de l'installation• District : Le district du ministère dans lequel s'est produit l'incident• Contaminant : Le nom du paramètre limité• Type de dépassement : Le type d'instrument juridique qui fixe la limite• Date du début du dépassement : La date à laquelle l'incident a débuté• Date de la fin du dépassement : La date à laquelle l'incident s'est terminé• Limite du contaminant : La limite fixée par l'instrument juridique• Unité du contaminant : L'unité de mesure précisée pour la limite et l'incident• Fréquence de la limite : La période de temps durant laquelle la limite est mesurée• Nombre de dépassements : Le nombre total de fois où la limite a été dépassée inclus dans le rapport de l'incident• Minimum de la quantité* : La quantité minimum des dépassements de limite inclus dans le rapport de l'incident• Maximum de la quantité* : La quantité maximum des dépassements de limite inclus dans le rapport de l'incident• Mesure prise par l'installation : La mesure que l'installation a prise suite à l'incident• Mesure prise par le ministère : La mesure que le ministère a prise suite à l'incident• Modélisation de dispersion atmosphérique : Si l'incident a été déterminé par modélisation de dispersion atmosphérique (s'applique seulement aux ensembles de données sur l'air) <p>Les données reflètent les renseignements disponibles à la date de publication effective.</p>
Statut	Complété
Personne-ressource	Nom: William Day Courriel: William.Day@Ontario.ca Organisation: Ministry of the Environment, Conservation and Parks Rôle : Personne-ressource
Parties responsables citées	Organisation: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs Rôle: distributeur
Limites géographiques	Limite ouest : - 95,15699 Limite est : - 74,30798 Limite sud : 41,6723 Limite nord : 56,850117
	Ces données sont fournies à titre d'information seulement. Les émetteurs fournissent la plupart des renseignements contenus dans cet ensemble de données. Les émetteurs sont responsables de l'exactitude des renseignements qu'ils soumettent. Certains renseignements proviennent aussi des données du

Renseignements supplémentaires

ministère sur les déclarations de déversements. Pour avoir des renseignements à jour, veuillez contacter le bureau de district concerné, qui est indiqué dans l'ensemble de données.

<https://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/localisateur-des-districts-du-ministere-de-lenvironnement-et-de-laction-en-matiere-de-changement>

Maximum et minimum :

Si le rapport de l'incident ne compte qu'un seul dépassement, les quantités maximum et minimum déclarées seront les mêmes.

Secteur :

Les secteurs suivants sont compris dans l'ensemble de données : production d'énergie électrique, minéraux industriels, produits chimiques inorganiques, sidérurgie, fonderie de métaux, exploitation et affinage de métaux, secteur collectif divers, secteur industriel divers, eaux usées municipales, fabrication de produits chimiques organiques, raffineries de pétrole, pâtes et papier.

Timbre dateur

2018-12-17T08:30:43